



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau de l'urbanisme

Dossier suivi par :
Martine FLAMAND

Tél : 04.68.51.68.62

Fax : 04.68.35.56.84

Mél :

martine.flamand@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence :

C:\Documents de
MFlamand\Mes
documents
Martine\ARRETES DE
CESSIBILITE\prolonge
ment rue des Pommiers à
ELNE\AP CESSIBILITE
(juin 2008).doc

Perpignan, le 24 JUIN 2008

COMMUNE DE ELNE

Arrêté n° 2543/2008

**Arrêté déclarant cessible, au profit de la commune de
ELNE, la parcelle nécessaire à la réalisation du
prolongement de la rue des Pommiers vers le futur
boulevard urbain**

**Le préfet des Pyrénées Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 535/2007 du 16 février 2007 portant déclaration d'utilité publique les travaux relatifs au prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain, sur la commune de ELNE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1272/2008 du 1^{er} avril 2008 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le projet de réalisation du prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain, sur le territoire de la commune de ELNE.

VU le plan parcellaire de la propriété dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet ;

VU la liste des propriétaires ;

VU le registre d'enquête ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

Standard 04.68.51.66.66
D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Internet : INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
SERVEUR VOCAL : 04 68 51 66 67

0022

VU les pièces constatant que l'arrêté du 1^{er} avril 2008 a été publié, affiché et inséré dans un journal du département avant l'ouverture de l'enquête et que le dossier d'enquête ainsi que le registre ont été déposés pendant 17 jours consécutifs du 14 au 30 avril 2008 inclus en mairie de ELNE.

VU les pièces constatant que l'arrêté n° 1272/2008 du 1^{er} avril 2008 a été notifié aux propriétaires concernés ;

VU la correspondance du 10 juin 2008 par laquelle Monsieur le maire de ELNE sollicite la poursuite de la procédure ;

VU l'avis favorable de Monsieur René DIDIER, commissaire enquêteur ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : est déclarée cessible au profit de la commune de ELNE, la parcelle désignée sur l'état parcellaire ci-annexé, nécessaire au projet de prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain, sur la commune de ELNE.

ARTICLE 2 : la durée de validité du présent arrêté est de 6 mois à compter de la date de la signature ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le maire de Elné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires concernés, affiché aux lieux habituels en mairie de Elné et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet délégué,
Le Secrétaire Général

Gilles PRIETO

ETAT PARCELLAIRE DES PROPRIETAIRES A EXPROPRIER

Prolongement de la rue des Pommiers vers le futur boulevard urbain

NOM - Prénom Adresse	Date et lieu de naissance	Profession	Nature de la parcelle	Adresse de la parcelle	Contenance	Emprise du projet	Surface restante	Désignation cadastrale
Madame PADRITGE Rose Marie Divorcée BONTANT	26 novembre 1947 à ARGENTEUIL	fonctionnaire	T	ROUTE NATIONALE (ancienne RN 114)	14a 68ca	8a 82ca	5a 86ca	BH n°179
9, rue Source 95 100 ARGENTEUIL -00-	9 mai 1923 à ELNE	sans profession	TERRES					
Madame PADRITGE Anne Marie Epouse MOLINARI 80, rue Nationale 66 200 ELNE								

mon avis de ce jour
Perpignan, le 24 JUN 2008
Pour le Préfet, en sa déléguation,
Le Secrétaire Général

Gilles PRIETO

0000